

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Une première étape dans la réforme de l'aide aux organismes à Saguenay

Saguenay, le jeudi 1^{er} novembre 2018 - Depuis quelques mois déjà, la Ville de Saguenay a adopté sa politique de reconnaissance des organismes. Jumelée à la politique de soutien qui sera entérinée prochainement, elle permettra d'uniformiser le support offert aux organismes à but non lucratif (OBNL) œuvrant sur le territoire. Cette politique était un engagement de la mairesse de Saguenay et chef de l'ERD Josée Néron qui voulait s'assurer d'une offre transparente et d'une équité pour tous en matière de soutien. Voilà qu'aujourd'hui, le processus est officiellement lancé, et tout OBNL œuvrant en culture, sport, plein air, loisirs, action communautaire ou organisation événementielle dûment enregistré auprès du Registraire des entreprises du Québec peut, **jusqu'au 30 novembre prochain**, remplir un formulaire pour soumettre sa candidature.

Qu'est-ce que la reconnaissance?

La reconnaissance est le processus administratif par lequel la Ville attribue, à un OBNL qui en fait la demande, le statut d'organisme reconnu par Saguenay. L'obtention de ce statut par une organisation en fait un partenaire de la Ville et constitue un prérequis pour accéder à un soutien municipal dans la réalisation de son mandat. Toutefois, la reconnaissance d'un organisme par la Ville ne constitue pas, pour cette dernière, une obligation de lui offrir une forme de soutien en particulier.

Quels seront les avantages pour les organismes reconnus?

La reconnaissance est une étape obligatoire pour obtenir toute forme de soutien de la Ville de Saguenay, qu'il s'agisse d'hébergement des organismes dans des locaux appartenant à la Ville, de tarifs préférentiels pour la location de locaux ou d'aide financière au fonctionnement. Ces dispositions seront précisées dans la politique de soutien financier qui est en cours de rédaction et qui sera présentée au printemps de l'année à venir.

Jusqu'au 30 novembre pour avoir du soutien en 2019

Présente lors de la conférence de presse pour lancer le processus, la mairesse de Saguenay, Mme Josée Néron, en a profité pour inviter les OBNL concernés à compléter le formulaire. *« Chose promise, chose due. Le soutien aux organismes était parmi l'une de nos priorités dès le début du mandat et voilà que nous en sommes à cette étape cruciale qu'est celle de connaître nos organismes qui, jour après jour, animent notre population. Prenez le temps de remplir le formulaire; vous nous permettrez de mieux cerner qui vous êtes et de nous assurer d'une distribution plus équitable des ressources pour maintenir votre offre de service et vos différentes activités, toutes autant inspirantes qu'enrichissantes. »*

La Ville a mis en œuvre divers moyens pour informer les organismes qui étaient déjà reconnus et ceux susceptibles de l'être afin qu'ils prennent connaissance de la marche à suivre. Toutes les personnes intéressées ont jusqu'au 30 novembre pour compléter la démarche et surtout, pour les organismes qui seront reconnus, pour déposer leur demande de support financier de la Ville pour l'an prochain. La contribution de la Ville, tel qu'indiqué plus haut, sera définie à travers la politique de soutien qui sera dévoilée au printemps de l'année 2019. Pour compléter le formulaire et transmettre les documents demandés, les OBNL doivent se rendre à l'adresse reconnaissance.saguenay.ca. Par la suite, tous les dossiers feront l'objet d'une analyse effectuée par le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. Ce dernier devra faire des recommandations aux commissions concernées qui devront approuver le tout pour, finalement, faire entériner les organismes reconnus par le conseil municipal. Le processus de reconnaissance et de soutien se tiendra chaque année, à l'automne, en préparation du budget de la Ville pour l'année à venir.

-30-

Source : Marie-Hélène Lafrance
Chef de division, relations avec
les citoyens
Communications, Saguenay
Tél. : 418 698-3350 poste 5225

Info : Cindy Girard
Attachée de presse
Cabinet de la mairesse
Tél. : 418 698-3000 poste 1010

